

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [janick bouchard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/68f87aaf5d8eaea27de7edcb>

Date d'obtention : 2022-05-12 12:10:46

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un outil qui va tellement facilité mon travail mais en premier lieu qui va protéger l'intégrité de la personne impliquée et qui va être pris en charge rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

la rapidité de l'intervention(cueillette d'information), recueillir la bonne information(information utile et nécessaire à l'enquête) et la prise en charge rapide(service de police)

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

éviter le jugement, protéger l'intégrité de la victime,